

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 27 mars, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Myriam COLLET, Jean-Luc MASSON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY.

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Votants : 26

Mme Murielle STOUFF	donne pouvoir à	Mme Catherine VIGNON
Mme Valérie RAVAUX	donne pouvoir à	M. Marcel BABAD
Mme Mylène BOYER-GRECO	donne pouvoir à	M. Pascal GONALONS
M. Alexandre RUIZ	donne pouvoir à	Mme Marie-Chantal PESERY

Absente excusée : Loredana MARION

Secrétaire de séance : Gilles DEMAISON

La séance est ouverte à 9h30

Le quorum est atteint.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

I. Informations diverses

- Démission de Mme Jouanneau de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale.

Sa démission a été actée par la préfecture le 13 mars 2021.

Elle est remplacée par Monsieur Gérard Roy puisque conseiller municipal suivant sur la liste majoritaire élue.

Les délibérations modificatives de la liste des adjoints et de la composition de certaines commissions seront soumises au prochain CM.

- Arrivée de M. Yoann BOBICHON en qualité de DGS à compter du 1^{er} avril prochain.
- Arrivée de Mme Laurence Jacqueroix depuis le 1^{er} mars en qualité d'assistante des élus, du DGS et chargée de la vie associative
- Départ de Mme Sylviane Auber en retraite (agent d'entretien).
- Départ de M. Arthur Dupont (service espaces verts) en mobilité.
- Remerciements à l'association Prenons Racine, aux élus et services techniques qui ont participé à la première partie de l'aménagement du bassin du Cerdon en plantant des arbustes pendant une matinée.
- Dons des produits arrivant bientôt à expiration (paniers gourmands seniors) à la Croix Rouge à l'occasion de la journée des droits de la femme. La Croix Rouge remercie vivement le CCAS pour cette décision.

Question de Madame Rebeyren : les commissions attribution des logements et secours du CCAS seront-elles modifiées ?

Réponse de Madame le Maire : elles seront effectivement complétées lors d'un prochain CCAS.

Mme Vallin précise que son nom a été oublié sur le tableau des signatures. Elle l'ajoute de façon manuscrite.

II. Délibérations

PREAMBULE DE MADAME LE MAIRE

Préambule de Madame le Maire qui souhaite d'abord adresser des remerciements car bâtir un budget, quelle que soit la taille de la commune, est toujours un exercice compliqué. Il ne s'agit pas seulement de mettre des recettes en face de dépenses et vice-versa. Tout est codifié, rigoureusement normé, procéduralement réglé. L'exercice ne s'invente pas. Les équipes l'ont longuement travaillé.

Bâtir le premier budget du mandat sans direction générale des services, dont c'est le métier, est un défi, voire une mission impossible pour des nouveaux élus. Les équipes l'ont indubitablement relevé.

Bâtir un budget en équilibre quand les recettes s'amenuisent et les dépenses explosent, c'est comme tenter de "gravir l'Everest en Tonges et sans oxygène". Les équipes y sont parvenu.

Remerciements appuyés :

- aux adjoints qui ont beaucoup œuvré depuis leur installation,
- à Eric LARDENOIS, Annie DAYET, Sandrine BEHEM pour leur travail de fourmis,
- à Alexandre RUIZ pour ses remarques pertinentes lors des débats en commission,
- aux chefs de services et aux agents, en particulier Valérie BOYER, pour leur compréhension et leur aide,
- et enfin, à Catherine Vignon, pour les nombreuses heures passées avec tous, pour sa patience et sa recherche permanente de solutions à des équations à plusieurs inconnues.

Ensuite, Madame le Maire souhaite expliquer les grandes lignes de ce budget.

C'est un budget d'effort. Efforts demandés aux administrés comme aux services. En ces temps de crise sanitaire, il n'est jamais aisé d'imposer des

économies dans le fonctionnement, des baisses des subventions et des hausses de taxes.

Choisir pour des raisons politiques de ne pas augmenter les impôts pendant 10 ans est un choix dogmatique qui se paye "cash" justement 10 ans après.

L'audit réalisé, dont les conclusions ont été présentées à tous les membres du conseil municipal, n'a offert aucune autre alternative dès lors que les élus en place souhaitent assainir une situation tendue et investir pour l'avenir de cette commune.

Prétendre que tout va bien et que Madame le Maire noircit le tableau est irresponsable et mensonger. Si les élus en place ne font rien en attendant que les emprunts se terminent et juste en faisant quelques économies ça-et-là, il est évident que tout ira bien. Quoi que...La population n'aura pas les services dont elle a besoin.

Or, il nous faut des moyens pour financer des services existants, faire face aux besoins générés par l'évolution de la population et mettre en œuvre nos propositions pour Reyrieux.

Enfin, Madame le Maire termine par cette phrase dont elle s'approprie toutes les composantes car en deux lignes, elle lui permet de répondre à toutes les attaques et à tous les jugements de valeurs portés sur sa personne, régulièrement diffusés sur les réseaux sociaux, la presse et dans les boîtes aux lettres des Talançonnais : *"Nous avons besoin de leaders qui ne sont pas amoureux de l'argent, mais de la justice. Qui ne sont pas amoureux de la publicité mais de l'humanité"*.

(Martin Luther-King)

Présentation du budget par Madame VIGNON :

- INDEMNITES DES ELUS 2020

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite "Engagement et proximité" (codifiée dans le CGCT), les communes et les intercommunalités sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires.

Un état présentant l'ensemble des indemnités (des anciens et des nouveaux élus) est ainsi présenté avant l'examen du budget de la commune :

DECLARATION DES INDEMNITES DES ELUS

ELUS	Mandat communal 01/01 22/05/2020	Mandat communal 23/05 au 31/12/2020	montant brut annuel	autres mandats	montant brut annuel	total indemnités
DUTRUC Jacky	Maire		8 652,58	2ème VP CCDSV	3 687,14	12 339,72
DESPRAT Michel	1er adjoint		3 313,90	Président SIAH	4 270,56	7 584,46
BALANDRAS Catherine	2ème adjoint		3 313,90			3 313,90
CHEYNET Noël	3ème adjoint		3 313,90			3 313,90
VALADOUX Vincent	4ème adjoint		3 313,90			3 313,90
PALCZINSKI Géry	5ème adjoint		3 313,90			3 313,90
BERGERET Jacques	CM délégué		856,21			856,21
CATHAUD Pascal	CM délégué		856,21			856,21
DUMONT Jean-Jacques	CM délégué		856,21			856,21
GAULARD Bénédicte	CM délégué		856,21			856,21
LISBERNEY Marie-Jacqueline	CM délégué		856,21			856,21
LUDIER Nicole	CM délégué		856,21			856,21
BONTEMPS-HESDIN Carole		Maire	15 544,64	2ème VP CCDSV VP SCOT	5 263,65 1 071,12	21 879,41
BABAD Marcel		1er adjoint	5 248,42			5 248,42
VIGNON Catherine		2ème adjoint	5 248,42			5 248,42
DUMONT Jean-Jacques		3ème adjoint	5 248,42			5 248,42
JOUANNEAU Geneviève		4ème adjoint	5 248,42			5 248,42
DEMAISON Gilles		5ème adjoint	5 248,42			5 248,42
COLLET Myriam		6ème adjoint	5 248,42			5 248,42
MASSON Jean-luc		7ème adjoint	5 248,42			5 248,42

Madame le Maire souhaite préciser qu'il est toujours aisé de taper sur les indemnités des élus : *"ces élus qui se gavent sur le dos des contribuables et en particulier madame le maire de la commune de Reyrieux qui aurait augmenté ses indemnités de 30 % alors que les finances de la commune sont tendues..."*

Or, la délibération en date du 22 juin 2020 fixant lesdites indemnités a été adoptée à l'unanimité. Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 CGCT d'allouer à leur maire l'indemnité au **taux maximal prévu par la loi**, qui est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Pour information complète, le montant des indemnités des élus budgété en 2021 : 98 196 €.

Indemnités des élus dans le mandat précédent : **99 315 €** en 2014 ; **103 899 €** en 2015 ; **103 899 €** en 2016 ; **100 438 €** en 2017.

Réduction en 2018 et 2019 suite aux démissions de deux adjointes et obligation de réduire les dépenses : **85 775 €** en 2018 et **86 374 €** en 2019.

IL EST DONC PRIS ACTE DE LA PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS AU CONSEIL.

- COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion. Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 211 751,09	4 922 754,08	7 134 505,17
Titres de recettes émis (b)	1 152 905,45	4 531 822,51	5 684 727,96
Réductions de titres (c)		7 035,00	7 035,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 152 905,45	4 524 787,51	5 677 692,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 211 751,09	4 922 754,08	7 134 505,17
Mandats émis (f)	1 226 467,73	3 825 450,38	5 051 918,11
Annulations de mandats (g)		71 363,02	71 363,02
Dépenses nettes (h = f - g)	1 226 467,73	3 754 087,36	4 980 555,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		770 700,15	697 137,87
(h - d) Déficit	73 562,28		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSENTIONS : 0

ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2020,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour mémoire, Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice.

Permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Lors des séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal demande au doyen des élus de présider la séance. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Le conseil municipal a désigné Monsieur DUMONT pour assurer la présidence de la séance.

Le compte administratif, pour l'exercice 2020, du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement

Chapitres	LIBELLES CHAPITRES	CA 2020	BP 2020	CA 2019	Ecart CA 2020/ BP 2020	Ecart CA 2020/ CA 2019
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
13	Atténuations de charges	60 580,90	51 399,23	58 508,23	9 181,67	2 072,67
70	Produits et services	65 143,34	63 000,00	62 166,89	2 143,34	2 976,45
73	Impôts et taxes	3 915 715,39	3 865 562,00	3 816 176,71	50 153,39	99 538,68
74	Dotation et participations globale de fonctionnement	278 518,76	252 876,18	292 028,01	25 642,58	- 13 509,25
75	Autres produits de gestion courante	70 618,28	74 190,00	70 922,22	- 3 571,72	- 303,94
	Total recettes gestion courante	4 390 576,67	4 307 027,41	4 299 802,06	83 549,26	90 774,61
77	Produits exceptionnels	103 252,00	2 833,50	110 848,58	100 418,50	- 7 596,58
	Total recettes réelles de fonctionnement	4 493 828,67	4 309 860,91	4 410 650,64	183 967,76	83 178,03
42	Opérations d'ordre	30 958,84	178,00	4 802,86	30 780,84	26 155,98
	Total recettes de fonctionnement	4 524 787,51	4 310 038,91	4 415 453,50	214 748,60	109 334,01
2	Résultat de fct N-1 reporté ou anticipé	478 845,33	478 845,33	473 216,00	-	- 5 629,33
	Total recettes de fonctionnement cumulées	5 003 632,84	4 788 884,24	4 888 669,50	214 748,60	114 963,34
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
11	Achats et charges à caractère général	964 010,22	1 141 515,25	1 097 076,37	- 177 505,03	- 133 066,15
12	Charges de personnel	1 810 819,04	1 811 000,00	1 737 377,87	- 180,96	73 441,17
65	Autres charges de gestion courantes	525 829,09	547 962,31	496 949,10	- 22 133,22	28 879,99
14	Atténuation de produit	111 754,64	115 401,00	105 790,90	- 3 646,36	5 963,74
	Total dépenses de gestion courante	3 412 412,99	3 615 878,56	3 437 194,24	- 203 465,57	- 24 781,25
66	Charges financières	94 289,58	94 349,94	104 866,68	- 60,36	- 10 577,10
67	Charges exceptionnelles	-	-	401,10	-	401,10
22	Dépenses imprévues	-	144 823,00	-	- 144 823,00	-
	Total dépenses réelles de fonctionnement	3 506 702,57	3 855 051,50	3 542 462,02	- 348 348,93	- 35 759,45
42	Opérations d'ordre (amortissement, cession immos)	247 384,79	115 842,95	203 906,33	131 541,84	43 478,46
	Total dépenses de fonctionnement	3 754 087,36	3 970 894,45	3 746 368,35	- 216 807,09	7 719,01
23	Virement à la section investissement	-	817 989,48	-	- 817 989,48	-
2	Résultat de fct N-1 reporté ou anticipé	-	-	-	-	-
	Total dépenses de fonctionnement cumulées	3 754 087,36	4 788 883,93	3 746 368,35	-1 034 796,57	7 719,01

Section investissement

Chapitres	LIBELLES CHAPITRES	CA 2020	BP 2020	CA 2019	Ecart CA 2020/ BP 2020	Ecart CA 2020/ CA 2019
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissements	95,79	91 520,00	130 525,51	- 91 424,21	- 130 429,72
	Total recettes d'équipement	95,79	91 520,00	130 525,51	- 91 424,21	- 130 429,72
10	Dotations , fonds divers et réserves	237 286,65	392 073,00	368 428,29	- 154 786,35	- 131 141,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	663 455,82	663 455,82	769 873,80	-	- 106 417,98
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 682,40	-	440,16	4 682,40	4 242,24
24	Produits de cessions d'immobilisation	-	-	-	-	-
	Total recettes financières	905 424,87	1 055 528,82	1 138 742,25	- 150 103,95	- 233 317,38
	Total recettes réelles d'investissement	905 520,66	1 147 048,82	1 269 267,76	- 241 528,16	- 363 747,10
40	Ordres transfert entre sections (amortissements immos)	247 384,79	115 842,95	203 906,33	131 541,84	43 478,46
	Total recettes d'investissement cumulées	1 152 905,45	1 262 891,77	1 473 174,09	- 109 986,32	- 320 268,64
	Reste à réaliser	92 073,00	100 089,00	100 089,00	- 8 016,00	- 8 016,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20-21-23	Total dépenses d'équipements	601 579,28	724 439,70	657 106,19	- 122 860,42	- 55 526,91
10226	Dotations fonds divers et réserves (TA)	-	-	40 264,70	-	- 40 264,70
1641	Remboursements d'emprunts et dettes (capital)	593 929,61	593 930,00	593 929,61	- 0,39	-
20	Dépenses imprévues	-	98 877,73	-	- 98 877,73	-
	Total dépenses financières	593 929,61	692 807,73	634 194,31	- 98 878,12	- 40 264,70
	Total dépenses réelles d'investissement	1 195 508,89	1 417 247,43	1 291 300,50	- 221 738,54	- 95 791,61
40	Opération ordre transfert entre sections	30 958,84	178,00	4 802,86	30 780,84	26 155,98
	Total dépenses d'investissement	1 226 467,73	1 417 425,43	1 296 103,36	- 190 957,70	- 69 635,63
1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	510 265,43	510 265,43	687 336,16	-	- 177 070,73
	Total dépenses d'investissement cumulées	1 736 733,16	1 927 690,86	1 983 439,52	- 190 957,70	-
	Reste à réaliser	38 068,83	253 279,39	253 279,39	- 215 210,56	- 215 210,56

Questions de Mme Rebeyren :

- sur l'augmentation de 73 441 euros du montant des charges de personnel.

Réponse de Madame Vignon : il correspond bien à deux ETP + agents recrutés au périscolaire.

- sur le coût de la longue maladie.

Réponse de Mme Vignon : c'est un risque qui est assuré donc cela ne coûte rien à la collectivité.

Question de Madame Vallin : qu'est-ce que le service ADS ?

Réponse de Madame Vignon et de Madame le Maire : le service ADS est un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager...) qui couvre deux communautés de communes dont la CCDSV. La commune de Reyrieux envoie aux services ADS les dossiers complexes ou en cas de surcharge d'activité. La facturation est effectuée à l'acte.

Situation financière de la commune fin 2020 :

EPARGNES et RATIOS	CA 2020	CA 2019
EPARGNE DE GESTION	978 163,68	862 607,82
EPARGNE BRUTE (yc exceptionnel et hors amortissements)	987 126,10	868 188,62
EPARGNE NETTE (yc exceptionnel et hors amortissements)	393 196,49	274 259,01
TAUX EPARGNE BRUTE (yc exceptionnel et hors amortissement)	22,0%	19,7%
% frais de personnel / RRF	51,6%	49,0%

RESULTATS et RATIOS	CA 2020	CA 2019
RESULTAT D'EXERCICE (yc exceptionnel , opé d'ordre, excédent de fct capitalisé hors report fct , solde d'exécution négatif et RAR)	697 138	846 156
RESULTAT DE CLOTURE (yc exceptionnel, opérations d'ordre, reports, excédent de fct capitalisé, solde d'exécution négatif et RAR)	719 722	478 845
FONDS DE ROULEMENT (yc exceptionnel, opérations d'ordre, reports, excédent de fct capitalisé, solde d'exécution négatif et hors RAR)	665 718	632 036
ANNUITES	688 219	698 796
ENCOURS de la DETTE au 31/12/N	3 876 070	4 470 000
CAPACITE DE DESENETTEMENT (5-7ans - max 10 ans)	3,9	5,1
PART REMBOURSEMENTS / EPARGNE BRUTE (50-60%)	60%	68%

La situation financière de la commune reste toujours aussi fragile et sa capacité de financement toujours insuffisante compte tenu des besoins d'équipements indispensables (rénovation des écoles et des bâtiments, sécurisation des voiries notamment...) et imposés (accessibilité des locaux..). A cela il faut ajouter les impacts de l'arrivée des nouveaux habitants (Les Sables, la ZAC ...) (groupe scolaire, infrastructures...).

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Nombre de présents : 21 Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSENCES : 0

ADOpte à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune de REYRIEUX pour l'exercice 2020.

- AFFECTATION DE RESULTATS 2020

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 issus du compte administratif du budget principal de la commune

Pour mémoire,

- Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.
- L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2020, le compte administratif fait apparaître :

Affectation de résultats 2020 à 2021	Depenses	Recettes
Fonctionnement		
Disponible		1 249 545,48
Excédent versé en recette investt	- 529 823,54	
Compte 002 Report fct en recettes de fct		719 721,94
Investissement		
Compte 001 en dépenses d'investissement	- 583 827,71	
RAR	- 38 068,83	92 073,00
Compte 1068 en recettes d'investissement		529 823,54
<i>Total</i>	<i>- 621 896,54</i>	<i>621 896,54</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 26

CONTRE : 0

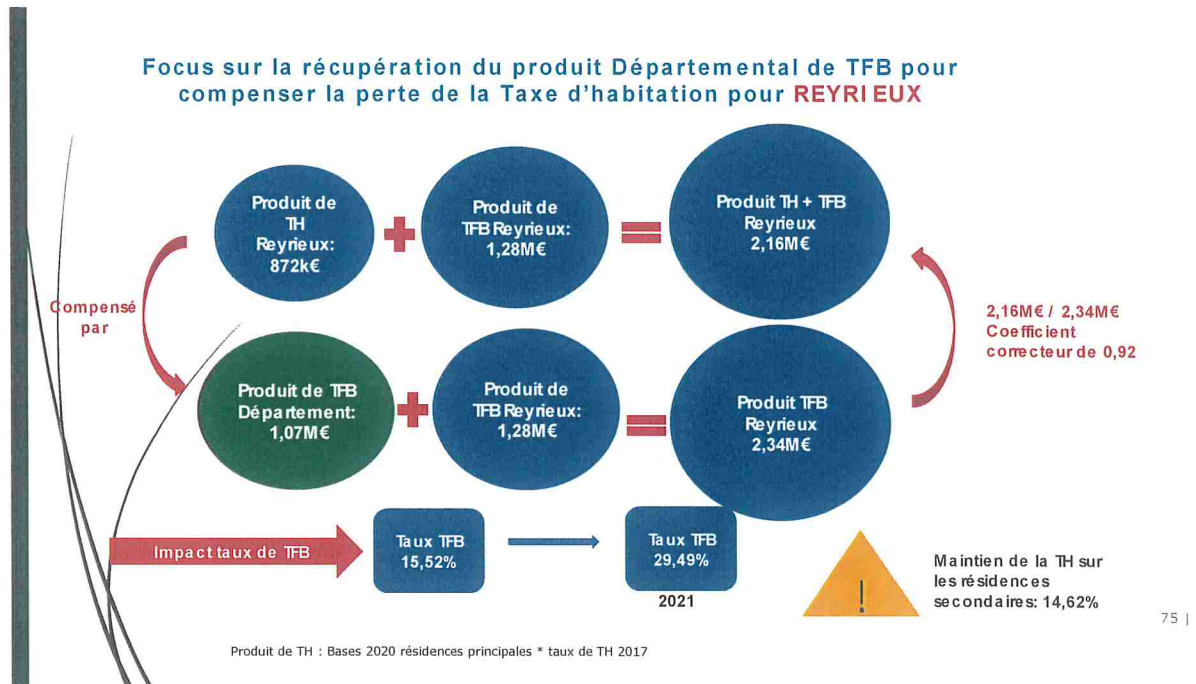
ABSENTIONS : 0

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune comme précédemment exposée.

- FISCALITE

- TAUX TAXES FONCIERES 2021

Madame VIGNON explique le mécanisme de suppression de la taxe d'habitation et la compensation versée aux communes :



Il est ainsi proposé pour 2021 :

- de faire évoluer la taxe foncière sur le bâti comme suit

29,49% => 35,49%

- de faire évoluer la taxe foncière sur le non bâti comme suit

44,06% => 53,02%

L'augmentation du taux de TFNB ne doit pas dépasser celle du taux de TFB en pourcentage.

Le taux de TFNB, avec une évolution proportionnelle peut être porté à **53,02%** contre 44,06% actuellement

Cela représente environ + **8 000€** pour la commune

Remarque de Madame Vallin, qui se demande si l'augmentation du taux du foncier non bâti, ne risque pas de favoriser le morcellement des terrains constructibles pour être vendus en petits lots.

Réponse de Mme le maire : l'impact financier est trop faible pour être un facteur de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 20

CONTRE : 6

ABSENCES : 0

ADOPTE les taux proposés ci-dessus.

- TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Pour 2021, le tarif de la majoration prévue à l'article L. 2333-2 en appliquant aux montants mentionnés à l'article L. 3333-3 Code Général des Collectivités Territoriales un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 4 ; 6 ; 8 ; 8,5. Pour toutes les collectivités ayant un coefficient inférieur à 4 ou n'ayant pas de coefficient celles-ci ont vu leur coefficient passer à 4 dans le fichier publié sur « impots.gouv.fr » le 10 décembre 2020.
=> coefficient de Reyrieux = 4

Pour 2022, le conseil municipal fixe, avant le 1er juillet 2021, le tarif de la majoration prévue à l'article L. 2333-2 du CGCT en appliquant aux montants mentionnés à l'article L. 3333-3 du CGCT, un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 6 ; 8 ; 8,5. A compter de 2023, il n'y aura plus de taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et donc plus de délibération à prendre en 2022. La taxe sera intégrée au sein de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) prévue à l'article 266 quinquies C du code des douanes.

Au vu de ces nouveautés législatives et du fait que Reyrieux a instauré un coefficient multiplicateur de 4 (applicable jusqu'à la fin de cette année 2021), nous avons 2 possibilités :

Soit notre commune ne délibère pas avant le 1er juillet 2021 et le coefficient multiplicateur applicable à compter de 2022 sera automatiquement de 6.

Soit notre commune délibère avant le 1er juillet 2021 et le coefficient multiplicateur appliqué à compter de 2022 sera celui choisi dans cette nouvelle délibération.

Nous proposons de délibérer sur le choix d'un coefficient de 8,5 en 2022 (environ 23 € / foyer / an)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 22

CONTRE : 4

ABSENCES :

ADOPTÉ le coefficient multiplicateur proposé ci-dessus.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Dumont présente le tableau des subventions proposées après étude des dossiers en commission Culture, Sport et Loisirs.

Pour la première fois alors que c'est obligatoire, la présentation indique les subventions "en nature" perçues par les associations.

Budget Subventions 2021	BP 2021	Subventions 2021 demandées	Nb adhérents	% adhérents Reyrieux	Subventions en nature	CA 2020 versée	CA 2019 versée
Subvention Associations							
Académie de la Dombes					- €	200 €	200 €
Accueil de jour des Lucioles	1 000 €	1 500 €	214	3%	9 505 €	750 €	1 000 €
ADMR du Val de Saône (aides ménagère)	3 000 €	5 000 €	248	?	10 133 €	4 000 €	4 300 €
Amicale des donateurs de sang	200 €	220 €	29	?	- €	200 €	400 €
Amicale Jogging Talançonnais AJT	700 €	1 000 €	91	21%	5 137 €	800 €	950 €
Amis du Village					- €	250 €	250 €
Anciens Combattants	300 €	480 €	32	68%	- €	300 €	460 €
Agence locale énergie et climat de l'Ain					- €		2 500 €
Cercle de l'Amitié du 3eme Age	1 200 €	1 500 €	90	58%	3 010 €	1 500 €	1 500 €
Chorale Chantelude	600 €	800 €	12	25%	- €	800 €	800 €
Classes (conscrits)	2 000 €				- €		2 400 €
Club sportif Reyrieux (Basket)	8 000 €	10 000 €	188	34%	74 808 €	10 000 €	11 500 €
Club sportif Reyrieux (Football)	4 000 €	4 125 €	153	76%	65 749 €	4 125 €	4 125 €
Comité des fêtes de Reyrieux					- €	2 200 €	2 200 €
Espace Talançonnais	135 000 €	150 835 €	785	63%	51 617 €	150 335 €	142 995 €
FNACA (anciens combattants Algérie)	200 €	200 €	?	?	- €	200 €	200 €
Fraternelle Boule de Reyrieux	2 400 €	3 500 €	39	33%	5 320 €	3 000 €	3 000 €
Gymnastique Volontaire Talançonnaise	500 €	600 €	144		5 314 €	600 €	600 €
Hom'art	200 €	1 480 €	32	53%	- €	250 €	250 €
Judo Club Talançonnais			120	55%	3 115 €	600 €	600 €
Kapps Sladjana					1 833 €		600 €
MJC Trait d'Union	100 000 €	123 416 €	793	49%	67 273 €	112 996 €	119 858 €
Reyrieux Fairball Club (futsal)					- €	600 €	600 €
Sapeurs Pompiers de Trévoux					- €	250 €	250 €
Sapeurs pompiers de Trévoux (jeunes)					- €	200 €	200 €
Sapeurs Pompiers Retraités	200 €		?	?	- €	200 €	200 €
Société de Chasse	400 €	500 €	21	42%	- €	500 €	500 €
Soleil d'Automne / Clairval					- €	300 €	300 €
Tennis Club Talançonnais	1 700 €	4 000 €	86	90%	16 337 €	4 200 €	4 000 €
Troupe de Berlimbimbroque					3 508 €	1 200 €	1 700 €
Val de Saone Dombes Services VSDS	500 €	1 000 €	?	?	25 751 €	750 €	900 €
Val Dombes Villages Roumains	400 €	700 €	38	75%	- €	700 €	1 200 €
Val Horizon épicerie solidaire					- €	600 €	600 €
Voix du Tigre Blanc	200 €	700 €	53	9%	1 333 €		700 €
Volley Club Talançonnais	3 700 €	5 500 €	68	41%	- €	4 700 €	4 700 €
Provisions	1 700 €						
Sous-TOTAL (1)	268 100 €	317 056 €	3236	48%	331 283 €	307 306 €	316 538 €
Subvention Ecoles							
Ecole Privée	45 211 €					42 597 €	29 041 €
Projet culturel	7 600 €	9 480 €				7 750 €	7 883 €
Sous des Ecoles	3 600 €	4 500 €			1 535 €	4 500 €	4 500 €
Sous-TOTAL (2)	56 411 €	13 980 €			78 871 €	54 847 €	41 424 €
TOTAL (1+2)	324 511 €	331 036 €			426 445 €	362 153 €	357 962 €
CCAS	18 000 €	18 000 €			14 000 €	14 000 €	14 000 €

Question de Madame Baudoux : pourquoi baisser les subventions et prévoir un budget pour la vidéo passive ?

Réponse de Monsieur Dumont : ce n'est pas la question. Les deux sujets ne sont pas liés. L'économie générale est nécessaire, elle entraîne une baisse de toutes les subventions, mais celle-ci est différenciée en fonction de différents critères (nombre d'adhérents, nombre d'adhérents talançonnais etc.). Les associations ont été sollicitées et le débat a eu lieu en commission. La réduction doit rester équitable pour ne pas tuer certaines associations

Madame Baudoux interpelle le conseil sur la baisse de subvention de l'ADMR. Monsieur Dumont répond en précisant que dans un budget contraint, les comptes de chaque association ont été examinés, que l'on doit prendre en considération les effets de la crise sanitaire ; certaines associations sont à l'arrêt et font des économies, certaines n'ont rien demandé !

Question de Madame Vallin : pourquoi ne fait-on pas de différence de traitement entre une association « loisir » et une association à visée « sociale » ?

Précision de Monsieur Bergeret : l'opposition n'assiste pas à la commission sport culture et loisirs. C'est lors des séances de celle-ci qu'elle pouvait formuler des remarques et propositions. En outre, il convient de ne pas oublier les avantages indirects procurés aux associations (locaux, fluides, matériels, temps agents, photocopies, entretien, etc.). Ils sont indiqués dans le tableau dans la colonne de droite.

Remarque de Madame Baudoux qui regrette de ne pas avoir pu participer ni s'inscrire aux commissions.

Ajout de la retranscription littérale

« Vous savez qu'on fait partie d'un certain nombre de commissions et n'avons pas eu le loisir d'être membre de toutes les commissions qu'on voulait. On nous a fait choisir celles dans lesquelles on voulait fonctionner. Deux...(...) On a eu le choix mais on a pas eu le choix de participer à toutes les commissions. »

Réponse de Madame Péseroy : c'est faux, tous les conseillers ont été sollicités et avaient le choix de participer à toutes les commissions !

Remarque littérale de Madame Baudoux : « ... peut être vous moi non, (...) Il nous a été présenté une liste et on nous a demandé dans quelle commission on voulait participer. Ensuite ce qui est vrai, c'est que l'on peut participer à toutes les commissions et on le fait quand on le peut et on participe à de nombreuses commissions dans lesquelles nous n'avons pas de droit de vote je vous rappelle dans ce cas-là. »

Remarque de Madame Baudoux : ce budget est en baisse.

Réponse de Madame le Maire : On fait ce que l'on peut avec ce que l'on a.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 22

CONTRE : 4

ABSENCES : 0

VALIDE les montants proposés au titre des subventions 2021,

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget 2021 de la commune, au chapitre 65 dûment approvisionné.

- BUDGET PRIMITIF

Madame VIGNON rappelle qu'un budget primitif est une autorisation de dépenses et non un objectif de dépenses.

Le budget primitif, pour l'exercice 2021 présenté fait ressortir les chiffres suivants :

Section fonctionnement

Chapitres	LIBELLES CHAPITRES	BP 2021	CA 2020	BP 2020	Ecart BP 2021 / CA 2020	Ecart BP 2021 / BP2020
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
13	Atténuations de charges	30 000,00	60 580,90	51 399,23	- 30 580,90	- 21 399,23
70	Produits et services	83 850,00	65 143,34	63 000,00	18 706,66	20 850,00
73	Impôts et taxes	4 427 239,15	3 915 715,39	3 865 562,00	511 523,76	561 677,15
74	Dotation et participations globale de fonctionnement	227 004,58	278 518,76	252 876,18	- 51 514,18	- 25 871,60
75	Autres produits de gestion courante	64 149,76	70 618,28	74 190,00	- 6 468,52	- 10 040,24
	Total recettes gestion courante	4 832 243,49	4 390 576,67	4 307 027,41	441 666,82	525 216,08
77	Produits exceptionnels	-	103 252,00	2 833,50	- 103 252,00	- 2 833,50
	Total recettes réelles de fonctionnement	4 832 243,49	4 493 828,67	4 309 860,91	338 414,82	522 382,58
42	Opérations d'ordre	178,00	30 958,84	178,00	-	-
	Total recettes de fonctionnement	4 832 421,49	4 524 787,51	4 310 038,91	307 633,98	522 382,58
2	Résultat de fct N-1 reporté ou anticipé	719 721,94	478 845,33	478 845,33	240 876,61	240 876,61
	Total recettes de fonctionnement cumulées	5 552 143,43	5 003 632,84	4 788 884,24	548 510,59	763 259,19

TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
11	Achats et charges à caractère général	1 108 058,32	964 010,22	1 141 515,25	144 048,10	- 33 456,93
12	Charges de personnel	1 996 293,58	1 810 819,04	1 811 000,00	185 474,54	185 293,58
65	Autres charges de gestion courantes	499 074,01	525 829,09	547 962,31	- 26 755,08	- 48 888,30
14	Atténuation de produit	111 163,00	111 754,64	115 401,00	- 591,64	- 4 238,00
	Total dépenses de gestion courante	3 714 588,91	3 412 412,99	3 615 878,56	302 175,92	98 710,35
66	Charges financières	78 133,62	94 289,58	94 349,94	- 16 155,96	- 16 216,32
67	Charges exceptionnelles	5 132,00	-	-	5 132,00	5 132,00
22	Dépenses imprévues	100 000,00	-	144 823,00	100 000,00	- 44 823,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	3 897 854,53	3 506 702,57	3 855 051,50	391 151,96	42 803,03
42	Opérations d'ordre (amortissement, cession immos)	101 323,69	247 384,79	115 842,95	- 146 061,10	- 14 519,26
	Total dépenses de fonctionnement	3 999 178,22	3 754 087,36	3 970 894,45	245 090,86	28 283,77
23	Virement à la section investissement	1 552 965,21	-	817 989,48	1 552 965,21	734 975,73
2	Résultat de fct N-1 reporté ou anticipé	-	-	-	-	-
	Total dépenses de fonctionnement cumulées	5 552 143,43	3 754 087,36	4 788 883,93	1 798 056,07	763 259,50

Section investissement

Chapitres	LIBELLES CHAPITRES	BP 2021	CA 2020	BP 2020	Ecart BP 2021 / CA 2020	Ecart BP 2021 / BP2020
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissements	83 802,40	95,79	91 520,00	83 706,61	- 7 717,60
	Total recettes d'équipement	83 802,40	95,79	91 520,00	83 706,61	- 7 717,60
10	Dotations , fonds divers et réserves	333 007,00	237 286,65	392 073,00	95 720,35	- 59 066,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	529 823,54	663 455,82	663 455,82	- 133 632,28	- 133 632,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	4 682,40	-	- 4 682,40	-
24	Produits de cessions d'immobilisation	-	-	-	-	-
	Total recettes financières	862 830,54	905 424,87	1 055 528,82	- 42 594,33	- 192 698,28
	Total recettes réelles d'investissement	946 632,94	905 520,66	1 147 048,82	41 112,28	- 200 415,88
40	Ordres transfert entre sections (amortissements immos)	95 793,69	247 384,79	115 842,95	- 151 591,10	- 20 049,26
	Total recettes d'investissement cumulées	2 595 391,84	1 152 905,45	1 262 891,77	1 442 486,39	1 332 500,07
	Reste à réaliser	92 073,00	92 073,00	100 089,00	-	- 8 016,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20-21-23	Total dépenses d'équipements	1 338 952,05	601 579,28	724 439,70	737 372,77	614 512,35
10226	Dotations fonds divers et réserves (TA)	-	-	-	-	-
1641	Remboursements d'emprunts et dettes (capital)	593 929,61	593 929,61	593 930,00	-	0,39
20	Dépenses imprévues	132 508,64	-	98 877,73	132 508,64	33 630,91
	Total dépenses financières	726 438,25	593 929,61	692 807,73	132 508,64	33 630,52
	Total dépenses réelles d'investissement	2 065 390,30	1 195 508,89	1 417 247,43	869 881,41	648 142,87
40	Opération ordre transfert entre sections	178,00	30 958,84	178,00	- 30 780,84	-
	Total dépenses d'investissement	2 065 568,30	1 226 467,73	1 417 425,43	839 100,57	648 142,87
1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	583 827,71	510 265,43	510 265,43	73 562,28	73 562,28
	Total dépenses d'investissement cumulées	2 649 396,01	1 736 733,16	1 927 690,86	912 662,85	721 705,15
	Reste à réaliser	38 068,83	38 068,83	253 279,39	-	- 215 210,56

Question de Madame Rebeyren sur le chiffre de 185,3 K€ correspondant au surplus de charges de personnel et souhaite avoir le détail.

Madame Vignon a indiqué dans le tableau des écarts entre BP 2020 et BP 2021 le contenu de cette charge et son augmentation : 1 DGS sur 10 mois, 1 assistante des élus, - 4 mois directrice des affaires culturelles, GVT, saisonnier, agents du périscolaire.

Il ne saurait en aucun cas être donné le détail des rémunérations perçues par les agents, c'est interdit.

Question de Monsieur Colin sur la chronologie de la construction de l'école et la justification des éléments modulaires.

Madame le Maire répond et reprend la chronologie complète de l'ancien projet qui justifie son abandon :

- En premier lieu, le permis de construire avait été signé le 3 mai 2018 alors que le conseil municipal n'avait pas autorisé cette signature.

Il ressort en effet de la combinaison des articles L.2121-29 et L.2122-21 qu'un maire ne peut pas délivrer un permis de construire au nom de la commune sans délibération du conseil municipal.

- En deuxième lieu, il ressort du dossier de PC que l'OPAC du Rhône est propriétaire des parcelles sièges du projet du groupe scolaire, soit les parcelles cadastrées ZL 222, 232 et 233 (pour une surface de 10 640 m² ?). Or, à la date du dépôt du permis de construire, le 12 décembre 2017, le maire n'avait pas la qualité pour ce faire : le permis a été signé le 3 mai 2018 sans cette autorisation qui aurait dû apparaître dans les visas, ce qui n'était évidemment pas le cas.

Ladite autorisation a été in fine donnée le 29 août 2018, soit tardivement.

Madame le Maire en sa qualité d'avocate a défendu le recours de l'association AMURE contre ce projet et l'assume. Elle ne souhaite pas revenir ici sur les motifs d'illégalité du permis qui ont d'ailleurs conduit au dépôt d'un permis

modificatif, donnant ainsi raison aux requérants mais ne résiste pas à lire un extrait d'un échange entre SUEZ et notre DST directeur des services techniques en date du 8/02/2018 qui confirmait "qu'en cas de pluie exceptionnelle (crue trentennale), le groupe scolaire ne sera pas protégé" !

Cette école était donc en zone largement inondable, surdimensionnée, excentrée et non financée : ce groupe scolaire de 18 classes alors qu'il y a déjà 12 classes à Jacques Fert et 6 classes au Bret, avait été chiffré à 8,6 millions d'euros TTC. En intégrant ce montant aux résultats des années 2016 à 2020, même avec déduction des subventions, la commune ne pouvait pas financer l'emprunt obligatoire.

La bonne gestion et le bon sens commandaient de modifier ce projet de façon plus raisonnable et plus équilibrée.

Installer des éléments modulaires à l'école maternelle dans l'attente de la construction permettra d'accueillir les nouveaux élèves dans de bonnes conditions. Les éléments sont spacieux, climatisés et disposent de sanitaires. Ils seront achetés car il n'est pas rentable de les louer au-delà de 30 mois. Les acheter permet de bénéficier de subventions et du FCTVA. Il s'agit d'anticipation et de bonne gestion.

L'ancien "Portakabin" qui a été enlevé l'été dernier était loué depuis plus de 9 ans pour 1500 € H.T. / mois...

Madame Baudoux ne comprend pas le coût budgété de l'école : 6 M€, car en 2017 le coût de la construction de l'école était 6.8 M€ et pour la commune après déduction des subventions (Aménageurs, département etc.) il restait un coût réel de 3.5 M€. Comment une école de 12 classes peut coûter plus cher qu'une école de 18 classes ?

Madame Vignon répond qu'il faut raisonner TTC et non HT. Dans le ROB l'école à construire est annoncée 6M€ TTC et l'ancien projet était 6.8 M€ HT soit 8.2M€ TTC. Le chiffre de 6M€ de la nouvelle école est une estimation.

Madame Baudoux fait remarquer que le chiffre du devis est précis : 6.030000 M€.

Madame Vignon rappelle qu'il ne s'agit pas d'un devis mais d'une estimation à 6M€ pour l'école auquel on a rajouté 30000 € de RAR d'honoraires d'architecte (facture en attente).

Madame Baudoux souhaite préciser que 6M€ TTC sont 4.8 M€ HT (5M€ HT en fait ndlr) et demande, après déduction des subventions, quel montant devrait apparaître au budget ?

Madame Vignon précise que dans le PPI, seules les dépenses sont inscrites, aujourd'hui on ne déduit pas les subventions, lesquelles subventions apparaissent en recettes d'investissement

Madame Baudoux estime que la justification de l'augmentation des impôts est la construction de l'école.

Madame Vignon précise que l'augmentation des impôts ne couvrira pas que la construction de l'école puisqu'un emprunt sera nécessaire financer les écoles.

Madame Baudoux interroge sur le besoin de financement pour Reyrieux car l'école ne coûtera donc pas 6M € comme les documents l'indiquent.

Madame Vignon précise qu'aucun autre montant ne sera indiqué. Dans les simulations de Finance-Active et Finance-Consult, sont intégrées les aides et également les emprunts. L'équilibre de la prospective repose sur les dépenses

intégrales et recettes estimées. Les aides ont été inscrites au prorata de celles prévues par l'équipe précédente pour 18 classes.

Madame Baudoux demande quel sera la prévision budgétaire de l'école ?

Madame Vignon précise que cette réponse est prématurée tant que le projet n'est pas finalisé avec l'architecte. Les éléments du ROB (qui est une vision prospective) sont appelés à évoluer tous les ans. Nous n'avons pas de chiffre détaillé, nous sommes en attente d'un devis fiable avant de lancer les demandes de subventions.

Madame Pesery demande le nom du maître d'œuvre.

Madame le Maire précise que la commune a conservé le même architecte qui réalisera l'école de la même façon mais en moins grand, de façon à garder la majorité des études effectuées :

- Maître d'œuvre : Cabinet Delmas
- Assistant maîtrise d'ouvrage : Semcoda

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

POUR : 22

CONTRE : 4

ABSECTIONS : 0

ADOPTE le budget primitif du budget principal de la commune de REYRIEUX pour l'exercice 2021 tel que présenté.

- TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois est présenté au CM mais doit être transmis au comité technique paritaire avant adoption lors d'une prochaine séance.

Madame Rebeyren demande le coût brut annuel chargé par catégorie socio professionnelle ou par grade des personnels du Galet.

Réponse de Madame le Maire : s'agissant d'un petit effectif cette information permettrait de connaître les salaires individuels, c'est donc interdit.

Question de Mme Baudoux sur une ETAPS qui partait en retraite. Le poste est maintenu cette année car elle ne part pas en retraite.

III. Questions

- Madame Rebeyren questionne sur la situation de la fibre et indique qu'un opérateur propose la 5G.

Monsieur Masson répond qu'il s'agit de communication. La solution proposée par cet opérateur actuellement est une fausse 5G, elle concerne l'antenne qui est située en haut de la montée des Plagnes. C'est une annonce commerciale, la 5G n'est pas déployée de façon opérationnelle sur Reyrieux.

- Point sur la fibre par Marcel Babad. Le SIEA fait poser actuellement des armoires qui sont des points de mutualisation pour les raccordements individuels qui se feront à partir de 2022 en fonction des réseaux. Des informations aux habitants seront données régulièrement (dès juillet pour la pose des armoires).

- Point sur la vidéo surveillance par Madame le Maire. Le budget de 35 000 € prévu cette année est nécessaire. Ce système est réclamé par les habitants et notamment par les commerçants. De nombreuses dégradations et incivilités se produisent fréquemment et coûtent très chères aux contribuables. La présence de caméras est un outil dissuasif. Cet équipement se fera en lien avec la gendarmerie et les services de la préfecture. Il est subventionnable et la TVA est récupérable.

- Madame Vallin demande quel sera la situation du Galet en septembre. Monsieur Dumont explique qu'une commission composée d'élus, d'acteurs associatifs et d'artistes professionnels (Messieurs Clerc et Duplot) travaille depuis janvier sur le fonctionnement futur qui permettra de présenter aux Talançonnais une offre riche et diversifiée.

Remarque de Madame Vallin : la programmation actuelle est professionnelle, Réponse de Monsieur Dumont : la programmation du galet doit être ouverte à tous (associations, scolaires, chorales etc...) et sur tout spectacle (théâtre, danse, musique etc).

Remarque de Madame Rebeyren : la mairie aura-t-elle un droit de regard sur la programmation ?

Réponse : Oui, tout le monde pourra soumettre ses projets.

Question de Madame Vallin : pourquoi pas une DSP pour le Galet ?

Réponse de Mme le Maire c'est une procédure trop lourde. Actuellement la masse salariale reste à étudier et le projet doit générer des économies par rapport au fonctionnement actuel.

Précision de Monsieur Dumont : date prévue du forum des associations 4 septembre 2021

FIN DE LA SEANCE 12H09

Le secrétaire de séance



Le Maire

